



Anciennes, anciens, amies et amis
de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

27^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

jeudi 16 juin 2022 à 19 h à l'amphithéâtre Gisèle-McGraw
du Pavillon Irène-Léger de l'UMCS

Présents : M. Armand Caron, M. Raymond Chiasson, Mme Lisette Cormier-Noël, Mme Denise Haché, M. Raymond L. Lanteigne, M. Denis Mallet, M. Patrice-Éloi Mallet, Mme Isabelle Paulin, Mme Roseline Paulin, M. Jacques Robichaud, Mme Diane Roy-Friolet, Mme Anita Savoie-Robichaud, Mme Madone Mallet-Savoie, M. Sid Ahmed Selouani et Mme Marie-Christine Thériault

1. Mot de bienvenue de la présidente

La présidente, Mme Isabelle Paulin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum de 15 membres étant atteint, la séance débute à 19 h 05.

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de M. Raymond Chiasson, appuyée par Mme Lisette Cormier-Noël, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la 26^e assemblée générale annuelle tenue le 15 juillet 2021

La présidente fait la lecture du procès-verbal de la dernière séance tenue le 15 juillet 2021. Sur proposition de M. Denis Mallet, appuyé par Mme Anita Savoie-Robichaud, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Message de la présidente

Mme Isabelle Paulin présente son rapport d'activités (voir document en annexe).

6. Dépôts et présentations des rapports d'activités

6.1 Agent de développement

M. Patrice-Éloi Mallet présente son rapport d'activités (voir document en annexe).

- Comme le dit si bien notre devise, on devrait pouvoir 'se lever et rayonner' postpandémie et revenir à des activités nous le permettant (déjeuner-causerie dans Chaleur, 5 à 7 au Restigouche et soupers d'automne en rotation dans la Péninsule acadienne).

6.2 Vice-recteur de l'UMCS

M. Sid Ahmed Selouani présente son rapport d'activités (voir document en annexe).

- Plus de **430 000 \$ en bourses** ont été accordés à des étudiantes canadiennes et étudiants canadiens inscrits à l'UMCS en 2021-2022. L'AUMCS contribue largement au programme de bourses de l'UMCS.

7. Présentation et dépôt des états financiers au 30 avril 2022

M. Denis Mallet présente les états financiers partiel (du fonds de l'AUMCS seulement) se terminant au 30 avril 2022 (voir états des résultats en annexe).

- Pour ce qui est de l'état des résultats des fonds de dotation de bourses celui-ci viendra fin juin – début juillet. La raison est que la gestion des fonds de bourse a été transféré à Moncton au cours de l'année donc nous devons attendre qu'ils nous envoient les revenus d'intérêts. Un rappel que ceci a été fait dans le but de bénéficier d'un meilleur rendement sur nos placements ainsi qu'une meilleure gouvernance de ces fonds. Donc on déposera la deuxième partie du rapport à la prochaine assemblée.

8. Cotisations 2022-2023

Tel que proposés dans les Règlements se rapportant aux statuts et aux affaires (vous référez au point 9.5), il a été voté que pour être membre à vie de l'AUMCS, il faut payer une cotisation de 1000\$ pour les individus et de 5000\$ pour les associations ou corporations.

9. Modifications aux statuts et règlements

Des modifications aux statuts et règlements sont présentées aux gens présents.

9.1 La **Vision** serait ajouté :

Les anciennes, anciens, amies et amis de l'Université de Moncton, campus de Shippagan voient leur campus comme une raison incontournable de leur engagement et de leur appui.

9.2 Les **Valeurs** seront ajouté :

L'AUMCS s'engage à respecter et à faire respecter les valeurs suivantes :

Solidarité : Rapport d'interdépendance existant entre des personnes qui sont liées dans une communauté d'intérêts et dont les comportements s'appuient sur l'entraide et le partage.

Respect : C'est se doter d'un mécanisme ou d'une structure qui permet de fonctionner dans la confiance. Le respect permet de développer des contextes de travail dans lesquels les gens se sentent valorisés et appréciés.

Engagement : C'est le lien qui unit les membres de l'AUMCS et son CA à l'UMCS et à ce qu'elle représente. L'affinité et la fidélisation seront élevées grâce au niveau d'engagement de ses membres à l'organisation.

Créativité : C'est la capacité de penser et d'agir de façon non-conventionnelle. Il s'agit aussi de développer de nouvelles idées et des méthodes de fonctionnement originales qui vont assurer l'innovation et le progrès.

9.3 La **Devise** serait ajouté :

Surge illuminare ou Lève-toi et rayonne!

9.4 L'article **2.1 Membres** serait modifié et se lirait comme suit : **« Tout individu, association ou corporation peut devenir membre de l'AUMCS et ce gratuitement. »** au lieu de « Tout individu, association ou corporation peut devenir membre régulier ou membre à vie de l'AUMCS. »

9.5 L'article **2.2 Qualifications** serait modifié et se lirait comme suit : **« Pour être membre à vie de l'AUMCS, il faut payer une cotisation de 1000\$ pour les individus et de 5000\$ pour les associations ou corporations. »** au lieu de « Pour être membre régulier de l'AUMCS, il faut payer une cotisation annuelle fixée par résolution de l'assemblée générale annuelle. »

9.6 L'article **3.1 Composition** serait modifié et se lirait comme suit : **« L'assemblée générale est composée de tous les membres présents. »** au lieu de « L'assemblée générale est composée de tous les membres réguliers. »

9.7 L'article **4.1 Membres d'office** serait ajouté : **« La personne représentant le vice-rectorat de l'UMCS est membre d'office du conseil d'administration sans droit de vote. La personne représentant la présidence de l'Association étudiante de l'UMCS (AÉUMCS), l'Association des professeures et professeurs de l'UMCS (l'APPUMCS) ainsi que l'Association du personnel de soutien de l'UMCS (l'APSUMCS) qui siègent au conseil d'administration sont membres d'office, sans droit de vote ».**

9.8 L'article **4.2 Composition** serait ajouté : **« i) la présidence l'APPUMCS : membre d'office; j) de même que la présidence l'APSUMCS : membre d'office »**

9.9 L'article **4.9 Fonctions et devoirs (La vice-présidence)** serait ajouté : **« a) Assiste la présidence dans ses fonctions »**

9.10 L'article **4.9 La présidence sortante** serait modifié et se lirait comme suit : **« La personne représentant la présidence sortante assiste aux réunions du conseil d'administration, prend part aux délibérations et a droit de vote. »** au lieu de « La personne représentant la présidence sortante assiste aux réunions du conseil d'administration et prend part aux délibérations. »

9.11 L'article **6.1 Bureau de direction de l'AUMCS** serait modifié et se lirait comme suit : **« Un bureau de direction sera formé à l'assemblée générale annuelle afin de procéder aux affaires de l'AUMCS. Ce bureau de direction est sous l'autorité du conseil d'administration de l'AUMCS et est composé de la présidence, de la vice-présidence, du secrétariat, de la trésorerie, et de la présidence sortante. Le bureau de direction se réunit sur convocation de la présidence. »** au lieu de « Un bureau de direction sera formé à l'assemblée générale annuelle afin de procéder aux affaires de l'AUMCS. Ce bureau de direction est sous l'autorité du conseil d'administration de l'AUMCS et est composé de la présidence, de la vice-présidence, du secrétariat, de la trésorerie, du vice-rectorat et de la présidence sortante. Le bureau de direction se réunit sur convocation de la présidence. »

9.12 L'article **6.2 Code Morin** serait ajouté : **« L'AUMCS suit les procédures d'assemblée délibérantes du code Morin. »**

Sur, proposition de M. Armand Caron, appuyé par M. Denis Mallet, les changements sont adoptés tel que proposé avec les modifications discutées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Nomination d'une présidente ou d'un président d'élection

Sur proposition de M. Raymond Chiasson, appuyé par Anita Savoie-Robichaud, il est adopté que M. Armand Caron soit nommé président d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Rapport du comité de nominations

Le comité de nomination est composé de Mme Paulette Sonier Rioux. L'agent de développement, M. Patrice-Éloi Mallet, fait la lecture du rapport.

Selon l'article 4.1 des statuts et règlements, le conseil d'administration de l'AUMCS est composé de **14 membres**, élus pour des mandats de deux ans, renouvelables.

Les mandats de deux membres du CA se terminent cette année. Il s'agit de :

- **Trésorerie** : Denis Mallet (région PA)
- **Conseiller** : Julien Haché (région PA)

Les membres qui poursuivent leurs mandats d'un an sont :

- Julien Haché (région PA)
- Denis Mallet (région PA)

Les membres qui ne renouvellent pas leurs mandats sont :

- Hervé Mallet (région Chaleur)
- Amédée Savoie (région PA)

Le membre suivant a déjà siégé une année, mais on doit régulariser/officialiser son poste :

- Anita Savoie-Robichaud (région PA)

Deux postes restent à être comblés pour des mandats de deux ans. Mesdames Madone Mallet Savoie ainsi que Rachel Arseneau-Ferguson ont signifié leur intérêt à faire partie du nouveau conseil, ce qui, au final, laisse aucun poste à pourvoir.

Sur proposition de M. Raymond Chiasson, appuyé par Mme Roseline Paulin, le rapport du comité de nominations est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Élections

Avec l'engagement de Mme Sonier Rioux et n'ayant reçu aucun autre intérêt de la salle, il n'y a donc pas lieu de tenir des élections. Le poste de secrétaire reste à déterminer pour former le bureau de direction.

13. Autres

Aucun point.

14. Levée de l'assemblée

Mme Isabelle Paulin remercie les gens de leur participation à cette assemblée générale annuelle. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 41.



Isabelle Paulin, présidente

Marie-Christine Thériault, secrétaire de bureau